Géothermie assistée par pompe à chaleur

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Étude approfondie d'une installation de pompe à chaleur sur nappe, sur champ de sondes ou sur réseau d'eaux usées	70 % Assiette plafonnée à 5 000 €	Jonathan MULLER – ADEME – jonathan.muller@ademe.fr 03 88 15 46 46
Géothermie avec pompe à chaleur sur eau de nappe à partir de 6 tep EnR/an et jusqu'à 50 tep EnR/an, Équivalent à un projet entre 100 et 800 kW	2 000 €/tep EnR + 200 €/m² de puits foré	
Géothermie avec pompe à chaleur sur champ de sondes à partir de 2 tep EnR[1]/an et jusqu'à 25 tep EnR/an Équivalent à un projet entre 30 et 400 kW	8 000 €/tep EnR	
Pompe à chaleur sur eaux usées à partir de 10 tep EnR[1]/an et jusqu'à 100 tep EnR/an Équivalent à un projet entre 160 et 1 200 kW	4 000 €/tep EnR	
Projets au-delà de ces seuils	Appel à projets Chaleur Renouvelable	www.energivie.info, rubrique appels à projets Jonathan MULLER – ADEME – jonathan.muller@ademe.fr 03 88 15 46 46

[1] Les tep EnR correspondent à l'énergie réellement extraite de la nappe, du sous-sol ou des eaux usées, utile pour les besoins exclusifs de chauffage, de process ou d'eau chaude sanitaire. Elles sont comptabilisées en entrée de pompe à chaleur.

Votre interlocutrice :

Joëlle SCHMITT – Région Alsace
joelle.schmitt@region-alsace.eu – 03 88 15 65 17

Contacts :
ADEME Alsace
8 rue Adolphe Seyboth
67000 STRASBOURG - 03 88 15 46 46

Région Alsace
1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 15 64 96

energivie.info
Construire, rénover, économiser avec la **Région Alsace** et l'**ADEME**

Programme energivie.info
energivie.info est un programme de la Région Alsace et de l'ADEME avec l'Union européenne pour développer l'efficacité énergétique en Alsace.
graffitis - Février 2015

BAILLEURS SOCIAUX

Aides pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

À travers le programme energivie.info, la Région Alsace et l'ADEME apportent un soutien financier à vos projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Retrouvez dans les pages suivantes le récapitulatif de toutes les aides accordées pour chacune des étapes d'un projet énergétique bien maîtrisé.

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

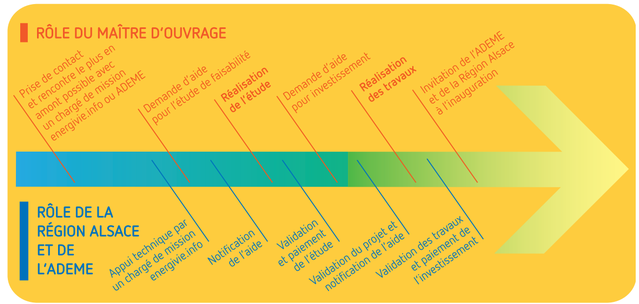
RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
Prise de contact et rencontre le plus en amont possible avec un chargé de mission energivie.info ou ADEME
Demande d'aide pour l'étude de faisabilité
Réalisation de l'étude
Demande d'aide pour investissement
Réalisation des travaux
Invitation de l'ADEME et de la Région Alsace à l'inauguration
RÔLE DE LA RÉGION ALSACE ET DE L'ADEME
Appui technique par un chargé de mission energivie.info
Notification de l'aide
Validation et paiement de l'étude
Validation du projet et notification de l'aide
Validation des travaux et paiement de l'investissement

energivie.info
Construire, rénover, économiser avec la **Région Alsace** et l'**ADEME**

Région Alsace

AIDES
Février 2015

MODE D'EMPLOI

• Pour plus de détails sur chaque dispositif (conditions, assiettes éligibles, cahiers des charges, démarches…), référez-vous aux **fiches modalités disponibles sur www.energivie.info** ou auprès de **votre accompagnateur de projets energivie.info ou de votre référent.**

• Un **contact préalable** auprès des services de la Région et de l'ADEME est requis **avant** toute démarche. Il vous guidera, vous précisera les critères d'éligibilité des projets et pourra vous apporter un éclairage technique.

• Les aides sont accordées pour les travaux éligibles ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier complet de demande de subvention avant le 31 décembre 2015 (sauf mention contraire). La demande doit être adressée **avant tout démarrage des études ou des travaux.**

• Pour les études, nous vous recommandons de faire appel à un prestataire référencé sur le site www.energivie.info.

• L'ensemble de ces dispositifs s'appliquent sans distinction de zonages (PRU, CUCS…). En revanche, les projets faisant l'objet de conventions dans le cadre de PRU restent soumis aux conditions de ces conventions. Les éventuels avenants seront établis selon les modalités en vigueur lors de leur signature.

1. Évaluation de la situation énergétique des bâtiments

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Audit énergétique d'un parc de bâtiments	70 % du coût des audits, plafonné à 35 000 € d'aides	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu 03 88 15 65 17

2. Rénovation énergétique des logements sociaux

Dispositif de la Région Alsace applicable :

• pour les logements présentant une consommation initiale supérieure à 150 kWh/m².an
• en articulation et non en cumul avec le dispositif FEDER 2014-2020
• dans la limite d'une aide plafonnée à 50 logements

	BOUQUET DE TRAVAUX	MUR (M)	FENÊTRE (F)	PLANCHER BAS (P)	TOITURE (T)	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES	MONTANT AIDE AU LOGEMENT
Approche principale par bouquet de travaux BBC compatible (cf. exigences techniques détaillées dans la fiche modalités)	MFPT	X	X	X	X	Étanchéité à l'air	4 000 €
	MFP	X	X	X		Renouvellement d'air	3 500 €
	MFT	X	X		X	Protection solaire	3 500 €
	MPT	X		X	X	Mise à niveau des installations de chauffage	3 000 €
	FPT		X	X	X	Comptage et suivi de consommation	3 000 €
	MF	X	X			Sensibilisation des occupants (cf. détails dans la fiche modalités)	3 000 €
	FP		X	X			2 500 €
	FT		X		X		2 500 €
	MP	X		X			2 500 €
	MT	X			X		2 500 €
	Bonus pour le respect des exigences du label BBC rénovation en complément des bouquets de travaux						+ 500 €
Ou approche secondaire si ITE impossible	Respect des exigences du label BBC rénovation						4 500 €
Bonifications complémentaires (valables pour les 2 approches)	Recours à des isolants biosourcés pour l'isolation des murs extérieurs						+ 500 €
	Création de logements conventionnés (acquisition-amélioration)			Sans changement de destination de tout ou partie du bâtiment rénové			+ 2 000 €
				Ou par changement de destination de tout ou partie du bâtiment rénové			+ 4 000 €
INTERLOCUTEUR	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu – 03 88 15 65 17						

3. Construction de logements sociaux neufs

THÉMATIQUES	SOCLE D'EXIGENCES MINIMALES DONNANT DROIT À UNE AIDE DE 30€/M² (HORS MALUS)	BONIFICATIONS CUMULABLES	
Performance énergétique	RT 2012	Certification Effinergie + : **+30 €/m²**	Certification Passive : **+50 €/m²**
Consommation foncière	Densité résidentielle minimale **Malus :** Aide totale /2 si extension urbaine		
Végétalisation	Végétalisation minimale des espaces non-bâtis	Projet en faveur de la biodiversité / cadre de vie : **Au cas par cas**	
Qualité de l'air intérieur	Étiquette A+ Tests débit ventilation-étanchéité réseaux		
Management environnemental	Charte chantier propre	Cerqual H&E : **+10 €/m²**	Cerqual H&E option perf. : **+20 €/m²**
Gestion de l'eau	Installation d'équipements économes en eau	Récupération eaux de pluie : **Au cas par cas**	
Sensibilisation des occupants	Guide d'usage du logement Réunion d'information	Comptage informatif des consommations de fluides : **Au cas par cas**	
Structure bois		Structure mixte bois-béton : **+20 €/m²**	Structure Bois : **+50 €/m²**
Isolants biosourcés		Écomatériaux industriels : **+15 €/m²**	Écomatériaux faiblement transformés : **+30 €/m²**
INTERLOCUTEUR	Référent Habitat parc public et pour vos projets de construction neuve (hors PRU) : Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu 03 88 15 65 17 Référent Habitat parc public et pour vos projets de construction neuve (PRU) : Vanessa PINAUD – Région Alsace – vanessa.pinaud@region-alsace.eu 03 88 15 67 57		

Dans la limite d'un plafond de 2 500 m² SDP (surface de plancher)

4. Recours aux énergies renouvelables (bâtiment neuf ou rénovation)

Solaire thermique

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Étude approfondie d'une installation solaire thermique à partir de 25 m²	70 % Assiette plafonnée à 3 500 € par bâtiment étudié	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu 03 88 15 65 17
Chauffe-eau solaire < 100 m²	45 % (Coût maxi de 1 250 € HT/m² pour une installation < 25 m² et 1 100 € HT/m² au-delà)	
Chauffe-eau solaire > 100 m²	Appel à projets Chaleur Renouvelable	www.energivie.info, rubrique appels à projets Jonathan MULLER – ADEME – jonathan.muller@ademe.fr 03 88 15 46 46

Capteurs à tubes sous vide : aide au cas par cas

Solaire photovoltaïque

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Électrification solaire de bâtiment raccordé au réseau	500 €/kWc plafonné à 20 000 € et 20 % du montant total de l'installation pour des installations inférieures à 100 kWc	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu – 03 88 15 65 17

Photovoltaïque en autoconsommation

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Étude approfondie d'une installation	Petites entreprises (effectif < 50) : 70 % Moyennes entreprises (effectif < 250) : 60 % Grandes entreprises : 50 % Aide plafonnée à 5 000 €	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu 03 88 15 65 17
Installations entre 3 et 250 kWc Taux d'autoconsommation > 70 %	500 €/kWc plafonné à 30 % du coût de l'installation	

Bois énergie

OBJET	AIDES 2015	INTERLOCUTEUR
Étude approfondie d'une installation > 70 kW	70 %	Joëlle SCHMITT – Région Alsace – joelle.schmitt@region-alsace.eu 03 88 15 65 17
Chaufferie automatique au bois produisant moins de 100 tep/an et réseau de chaleur associé	40 % + 10 % si mise en place d'un électrofiltre ou filtre à manches Le total des aides publiques est plafonné à 60 % (70 % si filtre à manche ou électrofiltre)	
Chaufferie automatique au bois produisant de 100 tep/an à 250 tep/an	Chaufferie : 1 750 €/tep EnR Réseau de chaleur : 60 % plafonné à : (plafond d'aide à 1 500 €/tep EnR transportée) : DN 80 à DN 125 : 312 €/ml DN 65 et moins : 270 €/ml	Jonathan MULLER – ADEME – jonathan.muller@ademe.fr 03 88 15 46 46
Chaufferie automatique au bois produisant plus de 250 tep/an et réseau de chaleur associé	Appel à projets Chaleur Renouvelable	www.energivie.info, rubrique appels à projets Jonathan MULLER – ADEME – jonathan.muller@ademe.fr 03 88 15 46 46

1 tep = 11 630 kWh - Une chaufferie bois de moins de 100 tep/an est équivalente à une chaudière de moins de 600 kW.